



Fédération Sportive et Gymnique du Travail

COMMISSION CYCLISTE DE LA HAUTE-GARONNE

10, boulevard Marcel Dassault - 31770 COLOMIERS

Tél : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Courriel : cyclisme31.fsgt@orange.fr – site internet : <http://www.cyclismefsgt31.fr>

COMPTE-RENDU REUNION CLUBS CYCLISTES FSGT 31 DU 01/10/2025

Présents : JC TROUVE & J THOMAS (CD31) – JM POURTAU (Balma OC) – JC BERNOU (Castanet) – H Masot & REMY (Empalot) – A GUIRAUD (Roquettes) – R MONTAUBAN & D MIQUEL (Fousseret) – PP PALACIAN (CPRS) – JO PELLIER & M VERGER (UC31) – A BOUFFIL (Longages) – Y FERRE (Muret) – D GROS & X GOUZE (Gagnac) – Y VIGNAUX & M CASTRO PLACERES

Rédacteur CR : J Thomas

Excusés : G PELFORT & A PUGNET (CD31) – D MORANÇAIS (Montastruc) – C MICHAUD (VCRO) – L MONTMASSON (Balma VS)

1- Tarifs licences saison 2025-2026

Cf. annexe. Tarifs en légère augmentation essentiellement due à l'assurance.

2- Retour sur les épreuves passées

Depuis la précédente réunion des clubs 31 du 14/5/2025, les épreuves suivantes ont été organisées avec le détail du nombre de participants par fédération. En bleu, les épreuves du challenge d'automne.

	Total coureurs	NB FFC	NB UFOLEP
Fabas	139	6	2
Paulhac	67	3	0
Montespan	85	4	14
Pins Justaret	164	6	3
Roquettes	128	5	3
Balma	159	3	5
Mirepoix	202	17	12
Aurignac	110	10	5
Rieumes	103	2	3
Labastide St Georges	112	5	3
Magdelaine	123	3	5
Poucharramet	105	9	5
Noueilles	155	5	5
Caujac	138	6	5
Omnium	23	1	6
Le Ramier Montauban	140	8	9
TD FOUSSERET	269	15	51

Chaque épreuve du challenge d'automne a donné lieu à un point fait par le représentant du club organisateur.

Point à souligner : Longages a été annulé pour cause de canicule. L'organisateur avait décidé de ne pas prendre de risque car il engageait sa responsabilité en cas de problème lié à la canicule,

bien que la préfecture n'avait pas pris un arrêté spécifique pour fortes chaleurs qui interdisait l'épreuve.

Il est fait un rappel des 3 niveaux (jaune, orange et rouge) associés aux fortes chaleurs :

<https://www.info.gouv.fr/risques/canicule-et-vagues-de-chaueur>

Recommandations : pour les épreuves prévues en 2026 sur les mois à risque de fortes chaleurs (juin à août), privilégier des départs de préférence le matin ou en (semi) nocturne. A regarder ce que les préfectures peuvent accepter en termes de déclaration de la plage horaire de l'organisation (8-18h, par exemple afin d'aviser au dernier moment).

Point à souligner : Les circuits courts comme Balma posent souvent des difficultés pour les commissaires, coureurs, véhicules ouvreurs lorsque des pelotons en doublent d'autres. Des coureurs s'accrochent, le comptage des tours devient difficile, les classements ne sont pas facilités (ceux de Balma n'ont pu être finalisés que le lendemain en croisant les photos des 2 appareils) etc....

Recommandations :

- Organiser les pelotons par catégories de valeurs comme suit : 1 et 2 suivi des 4 puis 3 suivi des 5 et 6. Les moins forts auront plus de mal à s'accrocher aux plus forts. Par contre, les doubléments seront inévitablement plus nombreux sur des circuits courts et il faut expliquer aux coureurs la conduite « réflexe » à tenir pour laisser place aux doubleurs, afin que la sécurité soit garantie. Cette disposition pourrait d'ailleurs être mise en œuvre sur toutes les courses, quel que soit la longueur des circuits.
- Motos ouvreuses : prévoir un panneau accroché à l'avant avec les numéros des catégories afin de faciliter le travail des commissaires, du speaker, du préposé au compte-tour ... et des spectateurs.

L'Union 31 va s'interroger sur la reconduite de Paulhac compte tenu de la faible participation (seconde année de suite ; 2024 avec 87 partants avait été marqué par de mauvaises conditions météo) et de l'investissement important des ressources du club, compte tenu que 2024, à cause de la météo, n'avait pas non plus été un succès au niveau des engagés. La cyclo La Jalabert était en concurrence le même jour ; une météo non engageante. L'Ufolep a d'ailleurs annulé sa course à Poucharramet ce même jour.

Rappel que la commission 31 peut aider financièrement les clubs organisateurs en difficultés.

3- Retour sur les participations Dames sur les épreuves passées

En moyenne sur la totalité des courses Route de la saison ce sont un peu plus de 3 féminines qui ont participé par épreuve, ce qui est faible.

Roquettes avait prévu d'organiser une épreuve dédiée aux Dames qui a dû être annulée : une seule engagée avant la date butée. VCRO ne reconduira pas cette épreuve en 2026.

Constat que de nombreuses féminines préfèrent courir avec les hommes, dans les catégories de valeur qui correspondent le mieux à leur niveau.

4- Suite « feuilleton » Nocturnes Candie

A l'initiative d'un coureur de Castanet, un rendez-vous a été obtenu le 13/10/2025 avec l'élue Madame Nina OCHOA - Conseillère municipale déléguée de Toulouse Délégations. Seront présents le président du CC Castanet, le président de la commission fsgt31 cyclisme et le coureur. A suivre.

Albi Vélo Sport propose d'organiser 2 nocturnes, en complément de Candie, sur le circuit auto du Séquestre. 3 dates sont proposées et 2 seront retenues.

5- Calendrier Gravel – CX Saison 2025-2026

Le calendrier se finalise et est mis à jour à chaque fois qu'une modification est nécessaire ; il est consultable sur le site fsgt31 ici : <https://www.cyclismefsgt31.fr/cyclo-cross/calendrier>

Un challenge régional est mis en place sur tous les CX de la saison, sur le même principe que les challenges multi-courses Route. Le règlement (cf. annexe) est consultable sur le site fsgt31. A noter qu'il n'y a pas de catégorie 6 en CX, que les extérieurs FSGT (FFC, UFOLEP, FF TRI ...) sont, comme la saison passée, engagés et classés en catégorie « Invités » et partiront à la fin du peloton des 2 et 3.

Il est décidé de laisser passer le mois d'octobre pour commencer à diffuser les classements du challenge car certains CX sont à confirmer (Beauzelle par exemple). Ceci pour éviter de modifier des paramètres du challenge dans Open Dossard.

Rappel « Quota » pour le régional :

- Un quota de 5 CX est exigé pour prétendre aux titres. Ce quota est de 3 pour les minimes et cadets,
- Ceux qui n'auront pas le quota seront acceptés mais ne pourront pas être titrés.

Rappel « Quota » pour le national :

Extrait du courrier national FSGT attestant l'évolution du règlement fédéral à partir du 01/01/2025 :

«Pour pouvoir être qualifié au championnat fédéral route 2025, chaque licencié FSGT et multi-licencié devra justifier sa participation à dix (10) épreuves Vélo F.S.G.T. (cyclo-cross, route, Contre La Montre, VTT, XC marathon, piste, deux (2)épreuves E-cyclisme au maximum, deux (2) organisations au maximum), six (6) épreuves pour les minimes et les cadets du 1er juin de l'année précédente au 31 mai de l'année en cours, dont un championnat départemental ou régional ou inter-régional de la spécialité (route) de la saison en cours.

Les règlements VTT 2025, CLM 2025 et CYCLO CROSS 2026 seront eux aussi alignés sur les quotas ci-dessus. »

(Re re re ...) Alerte sur le manque de commissaires. Il est redit que le travail des commissaires est très compliqué pour suivre le bon déroulement des passages et donc d'établir les classements quand le nombre de coureurs est important (et ce nombre augmente lentement et sûrement) et surtout quand les circuits sont courts. Dans toute la mesure du possible, le cahier des charges des épreuves CX doit être respecté : **Longueur de circuit d'au moins 2500m et/ou durée par tour au moins de 8mn.**

6- Calendrier Route 2026

Échanges sur dates et lieux : mises à jour seront faites et consultables au fur et à mesure sur le site fsgt31 ici : <https://www.cyclismefsgt31.fr/route/calendrier-route>

7- La catégorie 6

Le constat sur la saison 2025 du nombre de participants : cf. annexe.

Un peu plus de 5 participants en moyenne par course.

Rappel du règlement actuel pour toutes les catégories :

- il y a montée dans la catégorie supérieure dès 2 victoires sachant que : 1 course (classement général d'une épreuve à étapes compris) gagnée compte pour 1 victoire ; 1 challenge multi courses compte pour 1 victoire ; 1 challenge Sprinter/Grimpeur compte pour 0,5 victoire ; 1 candie compte aussi pour une demi-victoire ; seuls les CLM dont la distance est supérieure à 15km comptent pour une demi-victoire. Les victoires en championnats ne comptent pas.
- il faut au moins 5 participants pour qu'une victoire soit reconnue.

Sur la saison, 12 courses/27 (hors les 2 championnats), soit 44% ont atteint ce seuil de 5 coureurs de catégorie 6 au départ.

En plaçant le curseur à 4 coureurs, les victoires sur 14 courses auraient compté (soit 52%), et avec un curseur à 3, ce sont 17 courses, soit 63%.

Synthèse des propositions qu'il faudra discuter en commission régionale avec les autres départements afin de faire évoluer le règlement régional avant le début de la saison Route prochaine :

- Les coureurs de catégorie 6 montés en 5 au cours de la saison 2025, s'ils en font la demande, seraient autorisés sans examen à redescendre en 6. Exclusion néanmoins des coureurs qui auraient gagné en 5 (courses ou challenge)
- Remontée en 5 des coureurs précités si 2 victoires au lieu de 1 afin de maintenir dans la durée de la saison un peloton 6 qui ait du sens en nombre
- Abaisser le nombre minimal à 4 participants pour qu'une victoire compte : environ la moitié des épreuves serait concernée
- Monter en 5 les coureurs qui gagnent 4 victoires, en prenant en compte tous les challenges et les victoires d'épreuves quel que soit le nombre de coureurs de catégorie 6 au départ. A discuter : faut-il compter seulement les victoires qui ont donné lieu à des remises de récompenses, ce qui complique les choses ... ?
- Coureurs extérieurs à la FSGT avec âge > 69 ans : proposition de les accepter mais en catégorie 5.
- Examiner l'idée de n'autoriser en 5 que des coureurs dont l'âge < 60 ans, sauf exception.

8- Catégorie d'accueil des « jeunes »

Le règlement régional impose la catégorie 3 pour les néophytes de moins de 40 ans non licenciés en FFC et UFOLEP. Le coureur peut demander à passer en 4 s'il éprouve des difficultés à suivre sur au moins 3 courses.

Il est constaté que la commission 31 en charge d'examiner des litiges & Montées/descentes de catégories hors cadre du règlement a traité un nombre de cas significatif de jeunes coureurs qui étaient en difficulté et pour lesquels leur descente a été le plus souvent accordée.

Synthèse des propositions qu'il faudra discuter en commission régionale avec les autres départements afin de faire évoluer le règlement régional avant le début de la saison Route prochaine :

- Ne rien changer concernant la catégorie 3 d'accueil des coureurs de moins de 40 ans
- Mais passer le nombre d'épreuves « dans le dur » de 3 à 2
- Pour les coureurs dont la descente est acceptée, ils remontent en 3 dès un podium, dès un challenge remporté et évidemment en cas de supériorité jugée manifeste par les commissaires.

9- Préparation du devenir du site fsgt31 (<https://www.cyclismefsgt31.fr>)

Le site actuel est devenu obsolète et devient vulnérable notamment. Le coût d'exploitation augmente chaque année.

Un prestataire informatique a développé un nouveau site pour le comité 31 omnisports sur lequel le domaine Cyclisme Compétition doit s'adosser.

Sur la base d'un travail de collecte des besoins qui avait été réalisé en 2022 et complété, il est prévu de rencontrer le prestataire pour qu'il étudie nos propositions. Échéance : fin 2025 si possible.

10- Future commission régionale

Une première rencontre avec tous les départements est prévue le 15/11/2025.

11- Engagements en ligne – Système de chronométrage

Des idées qu'il faudra creuser :

- A minima exiger que les coureurs extérieurs à la FSGT envoient à l'avance une copie de leur licence afin d'avoir le temps de contrôler le pedigree et déterminer la catégorie d'accueil, voire refuser le coureur (exemple : dépassement en cours de saison du seuil des 200 points d'un coureur FFC non licencié à la FSGT ; dépassement du seuil des 200 points à la fin de la saison passée pour un coureur licencié FFC et FSGT etc...)
- Aller vers un système à puces qui automatise le chronométrage et les classements : la difficulté est de trouver des bonnes volontés pour maîtriser le système sur les courses
- Allouer un dossard pucé à chaque coureur moyennant une caution : peut être difficile vu le nombre très important de licenciés dans notre comité
- Aller vers des engagements en ligne et payants
-

ANNEXES

BORDEREAU DE PAIEMENT DES LICENCES SAISON 25/26

(Les licences ne seront validées qu'à réception de ce document et du règlement)

RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES

CLUB :

NOM, Prénom (du responsable) :

TEL :

A remplir par le Comité

Facture n°	F
Date	

CATEGORIES	QUANTITES PAR CATEGORIE			TARIFS		MONTANT TOTAL
	ADULTES	JEUNES	ENFANTS	Sans Assurance de base	Avec Assurance de base	
<i>Adultes</i> <i>nés en 2007 et avant</i>				49.80 €	54.00 €	
<i>Juniors</i> <i>nés en 2008 et 2009</i>				35.80 €	40.00 €	
<i>Cadets</i> <i>nés en 2010 et 2011</i>				33.30 €	37.50 €	
<i>Minimes</i> <i>nés en 2012 et 2013</i>				33.30 €	37.50 €	
<i>Ecole de Vélo</i> <i>nés en 2014 et après</i>				23.80 €	28.00 €	
<i>Dirigeants</i>				40.80 €	45.00 €	
<i>QP cyclo</i>		X	X	4.40 €	4.40€	
TOTAUX						

MODE DE PAIEMENT : ☐ Chèque n° d'un montant de : Euros
☐ Espèce d'un montant de : Euros
☐ Virement –joindre « AVIS DE VIREMENT » d'un montant de : Euros
« merci de mettre le nom du club sur l'avis »

Code BIC : CCBPFRPPTLS
 Code IBAN : FR76 1780 7000 1025 4211 7879 062

ÉPREUVES ROUTE 2025

	Total coureurs	Nb Cat.6	Nb Dames
Merles Régional	136	13	4
Villematier interdépartements	185	11	6
Fabas	139	7	1
Paulhac	67	3	0
Montespan	85	2	1
Pins Justaret	164	5	1
Roquettes	128	4	1
Balma	159	5	1
Mirepoix	202	14	6
Aurignac	110	2	4
Rieumes	103	2	1
Labastide St Georges	112	3	3
Magdelaine	123	8	2
Poucharramet	105	2	1
Noueilles	155	5	3
Caujac	138	8	2
Omnium	23	2	1
Le Ramier Montauban	140	12	7
TD FOUSSERET	269	2	10
Tour Tarn 1/2/3	136	0	0
Tour Tarn 4/5/6	79	4	4
Muret	183	6	4
Lussan	74	1	1
Albi	159	2	6
Larra	206	11	3
Longages	233	10	15
Castelsagrat	215	6	12
Franquevieille	78	1	0
Montoussin	167	3	1
TOTAUX	4073	154	101



Fédération Sportive et Gymnique du Travail
Commission cycliste de la Haute-Garonne
10, Boulevard Marcel Dassault - 31770 COLOMIERS
Tél. : 05.34.36.12.40 - Fax : 05.34.36.12.44

E-mail : cyclisme31.fsgt@orange.fr - site Internet : <http://www.cyclismefsgt31.fr>

RÈGLEMENT DU CHALLENGE CYCLO-CROSS (CX) 2025-2026

Article 1 – Participant(e)s : Placé sous l'égide de la FSGT 31, en accord avec le règlement Occitanie-Pyrénées et le règlement Fédéral, ce challenge est réservé aux seul(e)s licencié(e)s FSGT, hommes et femmes, dans les catégories de valeur 2, 3, 4, 5 (pas de catégorie 6 en CX). Un challenge dédié aux Dames est prévu. Les épreuves dont les classements sont réalisés par catégorie d'âge ne sont pas pris en compte : l'épreuve Gravel du 4/10/2025 et le championnat régional.

Article 2 - Les épreuves retenues :

Les épreuves du calendrier Occitanie Pyrénées (consultable sur le site fsgt31 ici :

[Lien Calendrier](#)), samedis et dimanche compris, à l'exception du championnat régional et du Gravel du 4 octobre 2025.

Article 3 - Barème des points :

Catégorie	Participation	Classements									
		1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}
2	40	300	260	220	180	150	120	100	80	60	40
3	30	160	140	120	100	85	70	55	45	35	30
4	20	80	70	60	50	45	40	35	30	25	20
5	10	40	35	30	25	20	18	16	14	12	10

Article 4 – Classements et récompenses du challenge :

Un classement est établi pour chacune des catégories 2-3-4-5-Dames.

Le classement pour les dames est établi sur la base du barème de la catégorie 5.

Dans chacune des catégories précitées, les récompenses seront remises s'il y a au moins 3 participant(e)s.

Classement final : bouquets/lots aux 3 premier(e)s de chaque catégorie.

Article 5 – Si égalité de points :

Le classement de la dernière épreuve prévaudra pour départager les ex-æquo.

Article 6 - Montée et descente de catégorie pendant la durée du challenge :

Un coureur qui monte de catégorie de valeur au cours du challenge conserve tous les points acquis dans la catégorie quittée. Un coureur qui descend de catégorie au cours du challenge voit ses points remis à zéro.

Article 7 – Cadets et minimes : Ils ne peuvent pas participer à ce challenge.

Article 8 – Sur-classement : Aucun sur-classement provisoire n'est autorisé.

Article 9 - Remise des récompenses :

Le port du maillot du Club ou du maillot de champion (régional ou national) est obligatoire lors des remises des récompenses.

Les récompenses seront remises à l'issue de la dernière épreuve du Challenge à FLOURENS.

Tout coureur récompensé au classement final du challenge qui ne se présentera pas ; sauf excuse majeure et présence d'un représentant du club ; ne pourra réclamer sa récompense.

Article 10 – Réclamation :

Pour toutes causes non prévues au présent règlement, la commission cycliste FSGT de la Haute-Garonne tranchera le litige. |
